



**Centre jeunesse
du Bas-Saint-Laurent**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Dixième Bilan annuel des directrices et directeurs
de la protection de la jeunesse du Québec

Un élan pour voir grand pour chaque enfant!

Rimouski, le 23 septembre 2013 – Pour leur dixième bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec interpellent la population québécoise afin que tous s’engagent dans la protection des enfants. Protéger un enfant s’incarne, au quotidien, dans de tout petits gestes. Soutenir, accompagner, rassurer, stimuler, écouter, conseiller et encadrer les enfants, c’est donner à chacun un élan pour voir grand.

Bien que ce rôle de protection relève en tout premier lieu des parents, les DPJ ont la conviction que ce rôle appartient également aux adultes qui les côtoient quotidiennement. Qu’il s’agisse d’un voisin, d’un éducateur, d’un professeur, d’un médecin, d’une infirmière, d’un bénévole ou d’un intervenant, chacun a cette responsabilité.

Parce que chaque enfant mérite notre engagement

Tous les enfants ont irrémédiablement besoin que quelqu’un porte sur eux un regard bienveillant pour bien grandir, pour développer leur potentiel et aborder la vie avec espoir et dignité. Ce regard est essentiel et déterminant dans l’histoire de chaque enfant.

Le bilan des DPJ insiste sur la valeur et la portée d’un engagement envers les enfants. Plusieurs jeunes témoignent de l’importance du rôle et des liens des personnes significatives ou des intervenants qui ont croisé leur chemin. Ce bilan est aussi l’occasion de saluer tous ceux qui contribuent au mieux-être des enfants, et ce, dans diverses sphères d’activités et d’interventions.

Un nombre de signalements important

Chaque année, les DPJ des 16 centres jeunesse du Québec présentent le portrait de la situation des enfants qui leur ont été signalés et qu'ils ont pris en charge. En 2012-2013, les DPJ ont traité 80 540 signalements, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.

Cette année encore, ce sont les signalements pour négligence et risque sérieux de négligence qui ont été retenus dans une plus grande proportion, soit 36 % pour l'ensemble du Québec.

Pour la région du Bas-Saint-Laurent le nombre de signalements se situe à 2 210, soit une augmentation de 5 %.

La problématique de la négligence demeure toujours celle où le plus grand nombre de signalements est retenu, soit une situation sur deux.

Au Bas-Saint-Laurent, 61 % des jeunes recevant des services de la protection de la jeunesse ont moins de 12 ans alors que la moyenne provinciale est de 57 %.

Les DPJ croient essentiel de faire du bien-être et de la protection des enfants une priorité pour que chaque enfant du Québec puisse voir grand.

- 30 -

Source : Association des centres jeunesse du Québec

Pour renseignements et entrevues avec M. Éric St-Laurent, directeur de la protection de la jeunesse au Bas-Saint-Laurent :

Raymonde Gagné, responsable des communications :
418 723-1255 ou 418 730-6111 (cellulaire)
www.centrejeunessebsl.com